

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°39-1
	INTITULE DU POSTE	COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE Unité d'enseignement d'un ITEP
	PLACE DU POSTE	ITEP LA SARRIETTE 2175 chemin du pont 13090 Aix-en-Provence
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'unité d'enseignement constitue un dispositif d'enseignement au sein duquel les élèves en situation de handicap (psychique) se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation au service de leur parcours de formation. Il s'agit d'élèves en situation de handicap, présentant des troubles des fonctions cognitives ou psychiques orientés par la MDPH en unités d'enseignement au sein d'un établissement médico-social de type ITEP.
	MISSIONS	Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres de l'établissement médico-social (chefs de service et médecin psychiatre).
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - organiser le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement - superviser l'organisation des groupes d'élèves - coordonner les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement ou du service ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements - travailler en lien avec les enseignants référents des élèves de l'unité d'enseignement, en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation - participer aux réunions de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) de chaque élève handicapé - rédiger, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, le projet pédagogique de l'unité d'enseignement qui articule la mise en œuvre des PPS - participer aux réunions hebdomadaires de synthèse - intégrer l'équipe de direction au même titre que les chefs de service et le médecin
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance du cadre réglementaire - Savoir analyser l'impact de la situation de handicap, et plus particulièrement des troubles des fonctions cognitives ou psychiques sur les processus d'apprentissage - Etre en mesure de mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap psychique - Savoir travailler en équipe pluri-catégorielle, avoir une expérience du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux - Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique - Avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant coordonnateur d'unité d'enseignement est un enseignant spécialisé du premier ou second degré, titulaire du CAPPEI (ex CAPA-SH ou du 2 CA-SH) ou en cours de formation.
	NOMINATION	L'enseignant est affecté à TD après avis de la commission d'entretiens – puis obtention au barème
	REGIME HORAIRE	Obligation réglementaire de service du corps d'origine
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) – l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. <p>Une copie sera transmise directement par courriel à l'inspection de l'éducation nationale ASH EST (ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr).</p> <p>Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).</p>
	CONTACT	IEN ASH EST ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 04 42 21 12 99 et Direction ITEP ais.cmp@free.fr 0664458230